



Groupe Ain –Rhône -Isère

Compte rendu de la rencontre du 18 mai 2024

à l'Observatoire des Armements

187 Montée de Choulans 69005 Lyon

Présents : Michel Nebout, Marcel et Camille Chochois, Michel Barbut, Jeannette Nougier, Marc Rochet, Gérard Briotet, Paul Beaud, Jeany Contion, Joseph De Souza.

N'ont pu être présents : Jean Desfonds, Marie-Chantal Cros, Colette Isemein, Geneviève Haond, Gérard Peloux

I. Tour de table

Ceux qui n'étaient pas présents lors de la dernière réunion se présentent pour se faire connaître de notre nouveau participant, qui à son tour se présente.

Nous donnons également des nouvelles de ceux qui n'ont pas pu être présents.

II. Les dossiers en cours

Dossier n° 1 : le concerné, Brésilien d'origine, aujourd'hui naturalisé, a fait une démarche auprès de sa congrégation pour demander la raison d'une absence totale de cotisation durant ses 10 ans de vie en communauté, dont 8 sur le sol français (2009-2017). Il lui a été répondu qu'il avait dans sa congrégation le statut d' « étudiant étranger », de sorte qu'il n'avait pas droit aux cotisations retraite en raison d'une convention passée entre la CEF, la Corref et la Cavimac. D'après la réponse reçue, ce statut stipule que les religieux venus de l'étranger sont considérés comme étudiants venus se former en vue de repartir dans leur pays. Leur communauté ne cotise que pour la santé auprès d'un organisme autre que la Cavimac.

Nous échangeons sur ce nouveau cas de figure. Ayant vécu la vie religieuse en France, il aurait dû être affilié dès son arrivée en 2009.

Il a été convenu que l'intéressé fera des démarches pour essayer d'obtenir le texte de cette convention. Ensuite, dès qu'il aura adhéré, et s'il souhaite continuer les démarches, nous aviserons pour voir comment avancer avec lui sur ce dossier.

Dossier n° 2 : la concernée est en cours de procédure. Le procès, initialement prévu le 16 février, a été reporté au 12 avril puis au 7 juin. En effet, la communauté religieuse n'avait pas envoyé ses conclusions la première fois ; la deuxième fois (12 avril), la Cavimac a envoyé les siennes six jours seulement avant l'audience. Nous avons répliqué et avons demandé au juge de remettre ces nouvelles conclusions en main propres ce qu'il a accepté. En outre, l'avocate qui représentait la communauté n'était pas très au fait du dossier, croyant que des conclusions avaient été envoyées par mail, ce qui n'était pas le cas. À ce jour, l'intéressée n'a toujours pas reçu de nouvelles conclusions, ni de la communauté, ni de la Cavimac.

Nous échangeons sur certains points :

L'intéressée se demande s'il n'y aurait pas eu une interférence avec un autre dossier d'une personne issue de la même communauté, et dont le procès avait eu lieu juste avant. En effet, les raisons qui ont fait qu'en si peu de temps, cette communauté est passée d'un acte de régularisation effectif à un refus restent obscures.

Dossiers n° 3 et n° 4 : les intéressées ont fait appel, l'audience aura lieu en... 2026.

III. Démarches auprès du Conseil de l'Europe et du Conseil d'État.

- Nous évoquons la démarche en cours auprès du Conseil de l'Europe, suite à l'appel à témoignages envoyé à tous les membres de l'APRC.
- Nous échangeons en ce qui concerne la démarche auprès du Conseil d'État

IV. Retour sur l'AG

Michel Nebout invite ceux qui ont participé à l'AG à faire part de leurs impressions :

- Les travaux en groupe ainsi que leur mise en œuvre a permis un vrai partage. La constitution des groupes (mélanges générationnels) a été très appréciée car a permis d'enrichir les échanges.
- la grille qui a permis à chacun de s'exprimer a été très appréciée également.
- L'un de nous relève que le nombre réduit de participants de cette AG (par rapport à des AG antérieures), allié à la méthode de travail, a particulièrement favorisé la participation et l'expression de tous.
- Il a été constaté que les problèmes des sortants de vie culturelle aujourd'hui ne sont plus du tout les mêmes qu'il y a seulement quelques années.
- Le fait que le renouvellement du CA se soit déroulé avec fluidité est réjouissant. La manière humoristique avec laquelle les membres se sont présentés a été appréciée .
- Nous relevons combien le travail effectué par Jean-Pierre Mouton, les évolutions qui se sont engagées sous son mandat, ainsi que son engagement supplémentaire d'un an, ont permis ce tournant heureux.

V. Divers

- Nous posons une nouvelle fois la question de la sécurisation du site : **Il nous semble urgent de revoir la connexion au site : identifiant normé et mot de passe fort.**

- L'une de nous pose la question de savoir comment sensibiliser les médias (et lesquels) à la cause des droits sociaux des personnes sorties de vie religieuse.

Notre réunion s'est terminée par un repas convivial au Bistrot « La terrasse ».

**Prochaine réunion de notre groupe local :
28 septembre 2024 de 9h30 à 12h**

secrétaire Jeany Contion, relecture Michel Nebout, Camille et Marcel Chochois.